



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Simon, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020-2021 a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi.

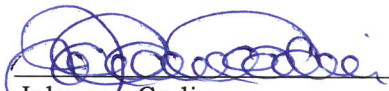
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le 30 avril 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

***MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6***

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la ***MRC des Maskoutains*** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Simon, ce 19 septembre 2018




Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 19 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 septembre 2018.



Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière